

**Arrêté du 12 juin 2020 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal judiciaire de Mont de Marsan**

NOR : JUS B 2015 962 A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;
Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 31 juillet 2020, mis fin aux fonctions de Madame Sylvie BRUNO (CAMIADE), adjointe administrative principale, en sa qualité de régisseuse titulaire à l'annexe du tribunal judiciaire de Mont de Marsan.

Article 2

Il est, à compter du 31 juillet 2020, mis fin aux fonctions de Madame Laurie DUPRAT, adjointe administrative principale en sa qualité de régisseuse suppléante à l'annexe du tribunal judiciaire de Mont de Marsan.

Article 3

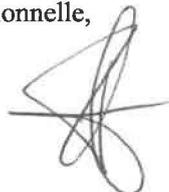
Madame Laurie DUPRAT, adjointe administrative principale, est, à compter du 31 juillet 2020, nommée régisseuse titulaire à l'annexe du tribunal judiciaire de Mont de Marsan.

Article 4

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de PAU, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 12 juin 2020

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes
la cheffe du bureau des carrières et de la mobilité
professionnelle,



Aude TORCHY